Rezé (44) : Le “violeur des berges de Sèvre” identifié huit ans après grâce à son ADN. Mohammed Till, 40 ans mis en examen et écroué.

10/02/2026 à 18h46



Pendant sept ans, il n’a été qu’un ADN sans nom. Un prédateur sexuel invisible, qui surgit la nuit le long de la Sèvre, puis disparaît. Jusqu’à ce qu’une affaire de violences qui, n’avait en apparence aucun lien, fasse tomber le masque. Ils remontent à juillet 2025, à Nort-sur-Erdre. Un homme, marié, retrouve ce jour-là le long de l’Erdre, une femme rencontrée sur un site internet. Ils avaient échangé puis perdu le contact, avant de se revoir. L’homme propose une balade en plein après-midi. Il exige une relation sexuelle. Face au refus de la jeune femme, la colère est immédiate. La victime est attrapée par les cheveux, frappée plusieurs fois. Un couteau est même sorti. Le mis en cause est interpellé. L’affaire est jugée. Elle semble close.

Et début 2026, le résultat tombe : deux correspondances sont positives. Autrement dit, son ADN apparaît dans deux affaires non élucidées. Premier retour en arrière : 23 mars 2018. À Rezé, sur les berges de la Sèvres, une joggeuse est agressée en soirée. Un homme, qui agit à visage découvert, l’attrape au cou. Mais la victime est spécialiste des arts martiaux.

Mauvaise pioche. Elle parvient à se dégager, à projeter son agresseur au sol et à la mordre à la main. Il revient une fois à la charge. Elle le neutralise encore. Cette fois, il n’insiste pas. Une ITT de quinze jours est délivrée à la victime de cette tentative de viol.

Deuxième affaire : 23 juin 2024. Toujours les berges de Sèvre. Toujours la nuit. Une jeune femme rentre à pied. Pas en confiance, elle appelle une amie au téléphone pour se rassurer le temps du trajet. À l’autre bout du fil, celle-ci entend une voix masculine demander une cigarette. Puis des bruits de course. L’homme maitrise sa victime. Elle ne peut que subir le viol. Des blessures physiques et psychologiques qui lui valent trois mois d’ITT. Là encore, un ADN est prélevé. Là encore, aucun ne matche à l’époque. Jusqu’à l’été 2025. Jusqu’à cette colère et ces violences perpétrées à Nort-sur-Erdre. Et ce fichage ADN qui relie tout. Mais cette fois, l’ADN a parlé pour lui. Mohammed Litt a été mis en examen pour viol et tentative de viol. Après avoir demandé un délai, il a été placé en détention provisoire ce mardi 10 février.

Ouest-France